



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
 Présents : 17
 Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
 M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
 Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
 Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christelle BOMBEZY,
 Mme Christine BLADOU, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure
 DHELLEMES, M. Didier DEFOSSE, Mme Laurence CHABRIER, M. Jean-
 Paul JOULIA, M. Damien DANDALEIX, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
 conseillers municipaux ;
 formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Jérôme MILETTO (pouvoir à M. Laurent SAUVANET), M. Cédric MABRU
 (pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER)

Secrétaire de séance : Laurence CHABRIER, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026-035 :

Objet : Finances – Taux d'imposition des taxes locales pour 2026

Considérant que depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Commune est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et départementales réunies ;
- de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires
- de la taxe d'habitation pour les logements vacants ;
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

M. Didier Irlande rappelle qu'en 2025, le taux pour le foncier sur les propriétés bâties était voté à 50,27 % pour la taxe foncière bâti, à 90,25 % pour la taxe foncière non bâti et à 11,68 % pour la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires.

Pour 2026, il est proposé de maintenir les taux ainsi votés.

LE CONSEIL,

VU les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances réunie le 16 avril 2026,

CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : FIXE les taux pour l'exercice 2026 de la façon suivante :

Taux foncier bâti	50.27 %
Taux foncier non bâti	90.25 %
Taux habitation aux résidences secondaires	11.68 %
Taux habitation aux logements vacants	11.68 %

Résultat du vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Le Maire,
Annie DELRIEU



Affiché le : **06 MAI 2026**



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
 Présents : 17
 Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
 M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
 Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
 Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christelle BOMBEZY,
 Mme Christine BLADOU, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure
 DHELLEMES, M. Didier DEFOSSE, Mme Laurence CHABRIER, M. Jean-
 Paul JOULIA, M. Damien DANDALEIX, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
 conseillers municipaux ;
 formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Jérôme MILETTO (pouvoir à M. Laurent SAUVANET), M. Cédric MABRU
 (pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER)

Secrétaire de séance : Laurence CHABRIER, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026.028 :

Objet : Administration générale – Désignation des membres à la Commission d'appel d'offres (CAO) suite aux élections municipales de mars 2026

Mme le Maire dit qu'il convient de désigner les membres à la Commission d'appel d'offres (CAO). Elle rappelle que la commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 214 000 € et les marchés de travaux inférieurs à 5 350 000 €. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché (art. L 1414-2 du CGCT).

Mme le Maire rappelle que la CAO est composée, pour une commune de moins de 3 500 habitants, du Maire (ou de son représentant) et de 3 membres du Conseil municipal.

Elle rappelle que les membres de la CAO sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, par délibération du conseil municipal. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires (art. L 1411-5). Il y a lieu d'élire les suppléants sur la même liste que les titulaires. Il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le Conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Mme le Maire propose aux conseillers de présenter une seule liste commune.

- Titulaires : Annie DELRIEU TOURTOULOU, François COURTINE, Didier IRLANDE et Cédric MABRU.
- Suppléants : Laurent SAUVANET, Christine DELBOS, Amélie CHAVAROT-JULHES et Muriel BRUNO-LIANDIER.

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire,

LE CONSEIL

VU les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT que dans les Communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du Maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

CONSIDERANT l'application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le Conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : DESIGNÉ en tant que :

- délégués titulaires : Annie DELRIEU TOURTOULOU, François COURTINE, Didier IRLANDE et Cédric MABRU.
- délégués suppléants : Laurent SAUVANET, Christine DELBOS, Amélie CHAVAROT-JULHES et Muriel BRUNO-LIANDIER.

ARTICLE 2 : CHARGE Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Le Maire,
Annie DELRIEU



Affiché le : **06 MAI 2026**



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christelle BOMBEZY,
Mme Christine BLADOU, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure
DHELLEMMES, M. Didier DEFOSSE, Mme Laurence CHABRIER, M. Jean-
Paul JOULIA, M. Damien DANDALEIX, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Jérôme MILETTO (pouvoir à M. Laurent SAUVANET), M. Cédric MABRU
(pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER)

Secrétaire de séance : Laurence CHABRIER, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026.029 :

Objet : Administration générale - Désignation des délégués dans les organismes extérieurs suite aux élections municipales de mars 2026

Mme le Maire dit aux conseillers qu'il convient de désigner les délégués dans les organismes extérieurs.

LE CONSEIL

VU l'article L 2121-23 du Code des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans le cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : PROCÉDE à la désignation des délégués communaux pour siéger au sein d'organismes extérieurs, de la façon suivante :

- **Syndicat départemental d'énergie du cantal**
Titulaire 1 : Didier IRLANDE
Titulaire 2 : François COURTINE
- **Conseil d'école primaire (article D411-1)**
Titulaire 1 : Annie DELRIEU-TOURTOULOU
Titulaire 2 : Laurent SAUVANET
- **Conseil d'administration du Collège**
Titulaire : Laurent SAUVANET

- **Parc naturel régional des volcans d'Auvergne (PNR)**
Titulaire : Amélie CHAVAROT-JULHES
Suppléant : François COURTINE

- **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**
Titulaire élu : Christine DELBOS
Titulaire agent : Fabienne ROSSI

ARTICLE 2 : CHARGE Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU



Affiché le :



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christelle BOMBEZY,
Mme Christine BLADOU, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure
DHELLEMES, M. Didier DEFOSSE, Mme Laurence CHABRIER, M. Jean-
Paul JOULIA, M. Damien DANDALEIX, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Jérôme MILETTO (pouvoir à M. Laurent SAUVANET), M. Cédric MABRU
(pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER)

Secrétaire de séance : Laurence CHABRIER, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026.030 :

Objet : Administration Générale – Association Petites Cités de Caractère : désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant suite aux élections municipales de mars 2026

Mme le Maire annonce que le Conseil d'administration Petites Cités de Caractère® de France, en date du 16 décembre 2024, a décidé d'attribuer à la commune de Vic-sur-Cère le statut de cité homologable. La commune entre donc dans le réseau.

Suite aux élections municipales de mars 2026 et l'installation du conseil, le Conseil Municipal est invité à désigner un membre titulaire et suppléant qui représenteront la commune et prendront part aux travaux du réseau territorial de la Commune et de l'association nationale.

Mme le Maire propose aux conseillers de présenter les candidatures suivantes :

- Titulaire : Annie DELRIEU TOURTOULOU
- Suppléant : Amélie CHAVAROT-JULHES

LE CONSEIL

VU les statuts de l'association des Petites Cités de Caractères®,

VU les candidats aux postes de titulaire et suppléant,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : DESIGNNE Annie DELRIEU TOURTOULOU comme délégué titulaire à l'association Petites Cités de Caractères®.

ARTICLE 2 : DESIGNNE Amélie CHAVAROT-JULHES comme délégué suppléant à l'association Petites Cités de Caractères®.

ARTICLE 3 : CHARGE Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Le Maire,
Annie DELRIEU



Affiché le : **06 MAI 2026**



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christelle BOMBEZY,
Mme Christine BLADOU, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure
DHELLEMES, M. Didier DEFOSSE, Mme Laurence CHABRIER, M. Jean-
Paul JOULIA, M. Damien DANDALEIX, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Jérôme MILETTO (pouvoir à M. Laurent SAUVANET), M. Cédric MABRU
(pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER)

Secrétaire de séance : Laurence CHABRIER, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026.031 :

Objet : Administration Générale - Désignation du représentant de la collectivité à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » suite aux élections municipales de mars 2026

Mme le Maire expose que la collectivité adhère à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires », chargée d'apporter aux collectivités territoriales qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le périmètre d'intervention de Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) est :

- L'assistance juridique et administrative, avec la réalisation de missions de conseil dans les domaines administratif et juridique liés à la gestion locale avec, le cas échéant, une assistance à la rédaction de pièces et documents ou la fourniture de modèles, des conseils méthodologiques (type de procédure à suivre par exemple...), des analyses juridiques, l'accès à un service de veille juridique.
- L'accompagnement à la gestion des données dont la prestation « Mise en conformité au RGPD » et la mise à disposition d'un délégué à la Protection des Données personnelles – DPO et la prestation d'archivage itinérant.
- L'accompagnement de projets et l'aide à la programmation.

Dans le domaine technique :

- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le numérique (systèmes d'information, infrastructures numériques, E-services, dématérialisation, développement du numérique dans les écoles).
- Un rôle de conseil et d'accompagnement en phase diagnostic des projets relatifs à la voirie et aux réseaux divers, aux ouvrages d'art, à l'eau et à l'assainissement, à l'aménagement d'espaces publics et au patrimoine bâti.
- Des prestations (Recherches de fuites AEP, passages caméra pour les drains AEP, sectorisations, ...).
- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de la voirie et des réseaux divers, des ouvrages d'art et en matière d'eau et d'assainissement.
- Des missions de maîtrise d'œuvre uniquement dans le domaine de la voirie et des réseaux divers et des ouvrages d'art.

Les conditions tarifaires sont indiquées dans les statuts et le règlement intérieur de CIT.

Suite aux élections municipales de mars 2026 et l'installation du Conseil, il convient de désigner un représentant de la Commune pour siéger aux instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires ». La collectivité dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale.

Conformément à l'article 5 des statuts : siègent seuls avec voix délibérative au sein des organes délibérants de l'Agence, les Conseillers départementaux pour le Département, les Maires ou leur représentant pour les Communes, les Présidents ou leur représentant pour les Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux et les Organismes Publics de Coopération Locale.

Un élu exerçant plusieurs fonctions ci-avant ne peut siéger qu'à un seul titre.

Mme le Maire propose aux conseillers de présenter les candidatures suivantes :

- Titulaire : François COURTINE
- Suppléant : Christine DELBOS

LE CONSEIL

VU les statuts de l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie & Territoires,

VU les candidats aux postes de titulaire et suppléant,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : DESIGNÉ François COURTINE comme délégué titulaire à l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie & Territoires.

ARTICLE 2 : DESIGNÉ Christine DELBOS comme délégué suppléant à l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie & Territoires.

ARTICLE 3 : CHARGE Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 19

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU



Affiché le : **06 MAI 2026**

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif principal pour l'exercice 2026, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 703 536,20 €	2 703 536,20 €
Investissement	3 410 306,94 €	3 410 306,94 €
TOTAL	6 113 843,14 €	6 113 843,14 €

ARTICLE 2 : AUTORISE Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Résultat du vote

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstentions : 3

Votes Contre : 0

Votes Pour : 16

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Le Maire,
Annie DELRIEU



Affiché le : **06 MAI 2026**



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christelle BOMBEZY,
Mme Christine BLADOU, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure
DHELLEMES, M. Didier DEFOSSE, Mme Laurence CHABRIER, M. Jean-
Paul JOULIA, M. Damien DANDALEIX, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Jérôme MILETTO (pouvoir à M. Laurent SAUVANET), M. Cédric MABRU
(pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER)

Secrétaire de séance : Laurence CHABRIER, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026-036 :

Objet : Finances – Subventions aux associations 2026

Mme Christine DELBOS, adjointe, expose aux conseillers les subventions proposées en attribution pour les associations au titre de l'année 2026.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Culture - Sport - Animations - Vie associative - Communication - Démocratie locale réunie le 13 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme Christine DELBOS, adjointe,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : VOTE les subventions suivantes aux associations pour l'année 2026 :

Nom des associations	Montant de subventions 2026, en €
Subvention exceptionnelle	
Ecole : voyages pédagogiques année 2025-2026	A définir en concertation avec l'école et l'amicale laïque. Crédits à mobiliser au titre de la ligne « crédits à disposer »

Subvention annuelle	
AAPPMA Cère et Goul	250
Association des commerçants	410
Amicale des sapeurs-pompiers	850
Amicale laïque	850
Artistes vicois	200
Association communale de chasse	310
Association Carladès@net	140
Association des jeunes sapeurs-pompiers	270
Cère Auto Rétro	200
Boxe Thaï	500
Union Sportive de la Cère	4 200
Cère modélisme	140
D'Lire	140
Les Pas de la Cère	150
FNACA	400
Fêtart théâtre	300
Foyer Social éducatif collège	400
Gym Club de la Cère	250
Judo Club Vicois	700
La Bourrée du Carladès	330
La pétanque	330
L'Iraliot	330
Lo Cluchado des Comblat	250
Spectacles en Carladès	2 500
Vertical Vic	450
Vic Bad'as club	140
Vic Tennis Parc	1 300
Vic Volleyball	250
La fléchette vicoise	140
Africa'Vic	140
<i>Sous-total</i>	<i>16 820</i>
Subvention à vocation sociale	
ADMR Haute Vallée de la Cère	1 300
Association des donneurs de sang	200
PEP du Cantal	140
Restos du cœur	140
Epicerie sociale	150
Secours populaire	260
<i>Sous-total</i>	<i>2 190</i>

Autres subventions soumises à réalisation	
ASEC collectif 15-8	24 000
D'Lire-Salon du livre	400
Carladès Abans	500
<i>Sous-total</i>	24 900
Crédit à disposer	3 090
TOTAL GENERAL	47 000

Résultat du vote

Ne prennent pas part au vote :

- **Didier IRLANDE**
- **François COURTINE**
- **Vincent CASSAGNES**
- **Laure DHELLEMES**
- **Damien DANDALEIX**
- **Cédric MABRU**


ADOPTE A LA MAJORITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 13

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU



Affiché le : **06 MAI 2026**